

Niveau :	MASTER					2^{ème} année
Domaine :	Droit – Économie - Gestion					
Mention :	Justice, procès et procédures					
Parcours :	Droit processuel					
Volume horaire étudiant :	252 h	34 h	h	h	12 semaines	286H
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
- Cécile Caseau-Roche Maître de conférences - Stéphanie Grayot-Dirx Professeure <i>m2processuel@u-bourgogne.fr</i>	Annick DESCHAMP ☎ 03.80.39.35 47 <i>m2processuel@u-bourgogne.fr</i>
Composante(s) de rattachement :	UFR Droit et sciences économique et politique

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

Le Master 2, mention « Justice, procès, procédures », spécialité « Droit processuel », a pour objectif de parfaire la formation des étudiants afin qu'ils maîtrisent les procédures de droit commun en matière civile, pénale, administrative, le droit processuel, ainsi que des procédures plus spécifiques.

Il a également pour objectif de préparer au mieux les étudiants à leur insertion professionnelle, y compris lorsque celle-ci suppose de passer un examen d'entrée dans une école ou un concours. Au-delà des savoirs disciplinaires, ce Master a donc vocation à doter les étudiants d'un savoir-être nécessaire pour s'insérer dans le milieu judiciaire, ainsi que d'un savoir-faire propre aux métiers relevant du monde juridique ou judiciaire.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La formation a un double objectif professionnel :

1) Pouvoir choisir une profession judiciaire donnant lieu à un concours (ENM, commissaire de police, greffier en chef), un examen d'entrée (avocat) ou un dossier (huissier)

2) Pouvoir candidater aux postes de cadre supérieurs dans les services juridiques des entreprises

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Il s'agit d'acquérir non seulement des connaissances approfondies en procédure civile, procédure pénale et contentieux publics, ainsi qu'en droit processuel, afin de pouvoir rédiger les différents types d'acte d'une procédure civile, pénale ou administrative, obtenir l'exécution d'un titre, décider de l'opportunité de l'exercice d'une action en justice..., mais aussi des compétences transversales, telles que maîtriser une langue étrangère, savoir négocier pour éviter un contentieux, avoir la maîtrise des outils de recherche documentaire, savoir rédiger un écrit académique...

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ sur sélection :

Retrait et dépôt des dossiers : les candidatures passeront par le site Internet de candidature de l'uB, « e-candidat », selon le calendrier affiché sur cette application (*courant avril*).

Profil candidats :

a) Étudiants ayant validé la 1^{re} année du Master 1 « Justice, procès et procédures » et à tout étudiant justifiant d'une 1^{re} année dans un autre Master dans le domaine « Droit ».

b) Le diplôme sera ouvert aux personnes exerçant déjà une profession et qui souhaitent suivre la formation, à condition de justifier la possession d'un diplôme équivalent à une 1^{ère} année de Master ou une solide formation professionnelle en rapport avec le contenu des matières composant le diplôme (fonctionnaires, cadres diplômés du secteur privé, représentants du monde associatif, etc.).

Procédure d'admissibilité :

Le dossier est étudié par une commission composée d'au moins 3 membres de l'équipe pédagogique en juin.

Sont évaluées la qualité du dossier (résultats par année puis dans les matières de procédure, stages) la cohérence de la demande, la présentation du dossier (soin de répondre à toutes les questions, style de la lettre de motivation, orthographe).

Procédure d'admission :

Les candidats retenus sur dossiers sont convoqués à une journée d'entretien fin juin, début juillet pour passer 3 entretiens : l'un avec un universitaire, l'autre avec un professionnel et un troisième en anglais.

Sont évalués : la présentation, la motivation pour le métier et le master, la capacité d'intégration, la culture juridique, la connaissance du milieu judiciaire, la connaissance du master.

Capacité d'accueil : 25 places ouvertes

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue (SEFCA) de l'université (formation.continue-droit@u-bourgogne.fr, 03.80.39.38.29)

Organisation et descriptif des études :
■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :
SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Procédure civile	Procédure civile approfondie	30			30		CT	CT	1,5		1,5
	+ une option au choix parmi les deux ci-dessous :										
	<u>Option 1</u> : Justice civile des mineurs	10			10		CC	CC		0,5	0,5
	<u>Option 2</u> : Contentieux des personnes et de la famille	10			10		CC	CC		0,5	0,5
TOTAL UE		50			50	8,5			1,5	0,5	2

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Procédure pénale	Procédure pénale approfondie	30			30		CT	CT	1,5		1,5
	+ une option au choix parmi les deux ci-dessous :										
	<u>Option 1</u> : Justice pénale des mineurs	10			7		CC	CC		0,5	0,5
	<u>Option 2</u> : Contentieux de la peine	10			7		CC	CC		0,5	0,5
TOTAL UE		50			50	8,5			1,5	0,5	2

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Contentieux publics	Procédure administrative approfondie	30			30		CT	CT	1,5		1,5
	+ une option au choix parmi les trois ci-dessous :										
	<u>Option 1</u> : Contentieux de l'UE	6			6		CC	CC		0,5	0,5
	<u>Option 2</u> : Contentieux de la CEDH	6			6		CC	CC		0,5	0,5
	<u>Option 3</u> : Contentieux constitutionnel	6			6		CC	CC		0,5	0,5
TOTAL UE		48			48	8			1,5	0,5	2

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Maîtrise des outils	Communication électronique		4		4						
	Méthodologie des écrits et des oraux	20			20		CC	CC		1	1
	Anglais		20		20		CC	CC		1,5	1,5
TOTAL UE		20	24		44	5				2,5	2,5

TOTAL S. 3	168	24		192	30	CC +CT	CC+CT	4,5	4	8,5
-------------------	------------	-----------	--	------------	-----------	---------------	--------------	------------	----------	------------

SEMESTRE 4

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Procédures d'hier à demain	Droit processuel	15			15		CT	CT	1,5		1,5
	Modes alternatifs de règlement des litiges	12			12		CT	CT	1,5		1,5
	Grands enjeux de la Justice	12			12		CT	CT	1,5		1,5
TOTAL UE		39			39	10	CT	CT	4,5		4,5

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Contentieux spécifiques	Théorie et pratique de l'appel et de la cassation en matière civile	18			18		CT	CT		1,5	1,5
	+ une matière au choix parmi les trois ci-dessous :										
	<u>Option 1</u> : Contentieux des affaires	9			9		CC	CC		0,5	0,5
	<u>Option 2</u> : Contentieux social	9			9		CC	CC		0,5	0,5
	<u>Option 3</u> : Procédures civiles d'exécution	9			9		CC	CC		0,5	0,5
TOTAL UE		45			45	10	CC	CC		2	2

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Théorie et pratique de la Justice	Stage	12 semaines					CT	CT	4		4
	Mémoire					10	CT	CT	4		4
	Projets tutorés		10				CC	CC		2	2
TOTAL UE			10		10	10	CC+CT	CC+CT	8	2	10

TOTALS 4		84	10		94	30	CC+CT	CC+CT	8,5	3	16,5
-----------------	--	-----------	-----------	--	-----------	-----------	--------------	--------------	------------	----------	-------------

■ **Modalités de contrôle des connaissances :**

L'assiduité à tous les cours est obligatoire :

Pour des étudiants « empêchés » (scolarité en cours à l'école du Barreau, obtention d'un poste d'assistant de justice, stage hors période habituelle, maladies dûment justifiées), dont la situation a été validée par l'équipe de direction du Master, un contrat pédagogique organisera les aménagements utiles concernant l'assiduité et les examens et précisera les obligations pesant sur l'étudiant concerné (contacts réguliers avec l'équipe de direction, justificatifs à produire de l'emploi du temps empêchant l'assiduité, etc..).

Modalités de l'examen :

- Une épreuve écrite de 5 h portera sur les matières suivantes : Procédure civile approfondie, Procédure pénale approfondie, Procédure administrative approfondie.
- Un Grand oral portera sur les matières de l'UE 1 du Semestre 4 : MARL, Droit processuel, Grands enjeux de la Justice, ainsi que sur la matière obligatoire de l'UE 2 du Semestre 4.

Mémoire :

Un mémoire est préparé et rédigé sous la direction d'un enseignant-chercheur intervenant dans le Master, qui pourra s'adjoindre le cas échéant un co-directeur, y compris si ce dernier n'enseigne pas dans le Master, si son expertise est nécessaire à la réalisation du mémoire. Le mémoire est soutenu devant le directeur de mémoire et un autre enseignant-chercheur.

Stage :

- Le diplôme comprend un stage obligatoire d'un minimum de 12 semaines effectué auprès de professionnels du droit (avocat, magistrats, huissiers, ...).
- Durant le stage, un suivi est assuré par le directeur de la formation tant auprès des étudiants que des tuteurs par courrier, téléphone et/ou internet.
- A l'issue du stage, l'étudiant fait un rapport de stage, qui est ensuite soutenu par le candidat en présence d'un enseignant et du tuteur.

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

Sessions d'examen :

Une deuxième session est organisée à l'intention des étudiants qui ont échoué à la session ordinaire, elle porte obligatoirement sur toutes les matières qui n'ont pas été validées à l'intérieur des UE non acquises, à l'exclusion des matières qui ont été sanctionnées dans le cadre du contrôle continu. La deuxième session a lieu au plus tard fin octobre.

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

Contrôle continu et contrôle terminal : les épreuves peuvent être écrites et/ou orales, au choix de l'enseignant responsable de la matière.

■ **Conseil de perfectionnement (art. 5 de l'arrêté du 22 janvier 2014)**

Un conseil de perfectionnement se tient au moins une fois par an ; il a pour objectif, conformément à l'arrêté du 22 janvier 2014, d'améliorer la qualité de la formation. Pour cela, il repose sur un dialogue entre l'équipe pédagogique et administrative du Master, les étudiants et les représentants du monde judiciaire. Il permet de préciser les objectifs de la formation et de contribuer à faire évoluer son contenu ainsi que les méthodes d'enseignement, afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des savoir-faire et des compétences par les étudiants.

Ce conseil est composé de :

- l'équipe de direction du Master
 - les enseignants-chercheurs et les professionnels intervenant dans le Master
 - le parrain ou la marraine de la promotion en cours
 - le personnel ayant en charge le secrétariat pédagogique
 - un représentant du personnel de la BS Droit
 - deux représentants des étudiants, ayant été diplômés l'année universitaire précédant la tenue de la réunion du conseil de perfectionnement
 - un avocat, désigné par le Bâtonnier du Barreau de Dijon
 - un magistrat, désigné par le Premier président de la Cour d'appel de Dijon
- et toute(s) autre(s) personne(s) que l'équipe de direction du Master jugera utile d'inviter en fonction des points à traiter.